

## LA CONTRACEPTION GRATUITE POUR LES JEUNES DE MOINS DE 26 ANS

La contraception pour les assurées mineures  
et les femmes de moins de 26 ans



### LA CONSULTATION pour choisir une contraception adaptée

Chez un médecin généraliste,  
un gynécologue ou une sage-femme  
en libéral, en centre de santé  
ou dans un centre de  
santé sexuelle.



- Une consultation par an et une consultation de suivi la première année d'accès à la contraception sont **gratuites**. Elles sont **protégées par le secret pour les mineures**. **Attention** : les dépassements d'honoraires ne sont pas pris en charge.



- Une fois par an les examens de biologie médicale prescrits en vue d'une contraception sont **gratuits**. Ils sont **protégés par le secret pour les mineures**.

### LES EXAMENS DE BIOLOGIE MÉDICALE si cela est nécessaire

Dans un laboratoire de  
biologie médicale.

### LA DÉLIVRANCE DE LA CONTRACEPTION

En pharmacie.



- Les contraceptifs sont **gratuits** s'ils sont remboursables par l'assurance maladie et **leur délivrance est protégée par le secret pour les mineures**.

La première consultation de santé sexuelle,  
de contraception et de prévention des maladies  
sexuellement transmissibles

Cette première consultation est ouverte aux assurés de moins de 26 ans : mineur(e)s, hommes et femmes. Elle est gratuite. Elle est protégée par le secret pour les mineur(e)s.



## En savoir plus

### Qu'est-ce que le secret pour les mineurs ?

Chaque professionnel de santé **garde votre identité pour lui** et ne la divulgue à personne (pas même à votre famille). L'assurance maladie ne transmet aucun relevé de remboursement concernant les actes réalisés.

**Pour être sûr d'en bénéficier** demandez-le à chacun des professionnels que vous rencontrerez.

### Où trouver les adresses des professionnels de santé près de chez vous ?

#### ➤ dans l'annuaire santé d'[ameli.fr](https://ameli.fr)

pour les médecins généralistes, gynécologues, sages-femmes et connaître leurs tarifs.

#### ➤ sur le site [onsexprime.fr](https://onsexprime.fr) et [questionsexualite.fr](https://questionsexualite.fr)

pour les centres de santé sexuelle.

### Quels justificatifs apporter avec vous ?

#### À chacune des étapes pensez à apporter votre carte vitale ou votre attestation de droits.

En cas d'impossibilité, parlez-en au professionnel de santé, une solution vous sera proposée. Retrouvez toutes les informations pratiques sur [ameli.fr](https://ameli.fr)

Téléchargez gratuitement l'appli [ameli](https://ameli.fr)



Télécharger dans  
l'App Store



DISPONIBLE SUR  
Google Play